**Zeitschrift:** Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische

Rundschau

**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische

Gesellschaft

**Band:** 19 (1914)

**Artikel:** Ateliers monétaires des rois de France ; Ateliers provençaux monnaies

des rois de France

Autor: [s.n.]
Kapitel: Aix

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-172763

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### Aix.

## Différents.

A gothique	Réné de Provence.
$\mathbf{A}$	1481-1538.
& sorte de T cursif	1542-1548.
&	1550-1786.
& et deux points au centre	1710-1712, Dardennes.
de la croix du revers.	

I

Le nom de la ville d'Aix, comme atelier monétaire, est cité pour la première fois dans une charte datée de 1146, par laquelle l'empereur Conrad III concède à Raimond de Baux le droit de battre monnaie dans les villes d'Arles, d'Aix et de Trinquetaille. Sous les premiers comtes de Provence, l'activité de l'atelier ne paraît pas avoir été considérable, des textes établissent cependant qu'il fut battu à Aix, sous Charles II (1285-1309), une monnaie forte appelée gros 1, puis sous René (1434-1480) une série d'espèces, sur lesquelles apparaît la lettre A, différent de l'atelier qui continuera à figurer sur les monnaies battues à Aix pour les rois de France jusqu'à François I<sup>er</sup>, sous le règne duquel l'ordonnance du 14 janvier 1539-40, donne cette lettre à Paris et la remplace par le sigle ft, forme abréviative de la conjonction et, sigle attribué à l'atelier qui devait être ouvert en Provence. Avant le règne du roi René, la production de l'officine d'Aix a dû avoir une certaine importance, mais l'absence de différents sur les monnaies jusqu'au milieu

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Blancard, L. Gillats ou Carlins, dans Revue num., 1883.

du xv<sup>e</sup> siècle, empêche de reconnaître presque toujours le lieu d'origine des espèces battues pour les comtes, dans les différents ateliers provençaux.

A la mort du roi René, 10 juillet 1480, son neveu Charles d'Anjou lui succéda sous le nom de Charles III, et au décès de ce dernier, 11 décembre 1481, en exécution de son testament qui instituait le roi Louis XI son héritier, la Provence fut annexée à la couronne. L'officine d'Aix était constituée, et nous allons la retrouver atelier des rois de France.

H

Ce fut en octobre 1486, que le roi Charles VIII décréta par lettres patentes l'annexion de la Provence à la couronne de France. Mais, dès la mort de Charles III (1481), Louis XI avait fait occuper les différentes villes de la province et avait prescrit aux ateliers provençaux en activité, Aix et Tarascon, de battre monnaie à ses armes. L'on connaît de cette fabrication un grand blanc au soleil présentant la lettre A gothique placée en abîme, au point de jonction des branches de la croix du revers et qui présente dans la légende les mots : PROVINCIE : C.

Charles VIII, dès l'annexion, s'occupa de l'organisation de ses ateliers provençaux, ainsi qu'en font foi des textes de 1486, 1487, 1488, textes qui furent complétés par le règlement du 29 janvier 1489, qui prescrivait l'émission de pièces d'or, d'argent, et de « dixains, monnaie la plus propre au pays de Provence ». Les privilèges des deux ateliers de Provence étaient confirmés et Aix conservait le différent A; enfin, dans les deux officines, les espèces battues au type du roi de France devaient porter dans la légende l'indication de comte de Provence : PROVINCIE, PROVIN, PVINCIE, PVICIE, PVINCV, PVIE, PRO, PVI COMES, COM, CO, puis simplement P. C., légende

s'écourtant de plus en plus, et que l'on rencontre sur les monnaies jusqu'à la création des espèces à la croix blanche (1541) pour l'argent et, jusqu'en 1548, au commencement du règne de Henri II, pour l'or.

Ce fut alors que Marseille, se basant sur ses anciens droits monétaires, demanda la réouverture de son atelier, faveur qu'elle obtint en 1492. De cette époque date la lutte de Marseille et d'Aix pour la possession de l'officine provençale, car en principe il ne devait y avoir qu'un seul atelier dans la province, et bientôt, celui de Tarascon, après fermeture, ne sera plus remis en activité.

Il a été retrouvé peu d'espèces frappées à Aix pour Charles VIII: la collection de Saulcy renfermait un douzain à la couronnelle et de son côté, M. Carpentin 1 est d'avis d'attribuer à cet atelier un blanc à l'écu heaumé qui présente au revers la légende ET FOR CALQVERII COMES PROVIN avec la croix cantonnée de deux A gothiques et de deux couronnes. Le piéfort en or du cabinet des médailles, qui offre le même type au droit et au revers un grand K couronné accosté de deux A gothiques, devrait alors être attribué également à l'officine qui nous occupe. Les A gothiques de ces pièces uniques, gravés dans le champ, à la place d'honneur, ont toujours été considérés comme les initiales de la reine Anne: et malgré la savante dissertation de M. Carpentin, qui a étudié avec le plus grand soin les monnaies provençales, il est permis de se demander si cette restitution, basée sur ces A placés dans le champ, est admissible, car les différents d'ateliers et de maîtres n'ont jamais été gravés en principe dans la partie centrale du champ, mais bien dans la légende ou parfois en cœur, brochant sur la croix, ou sous cette dernière, ou sous l'écu ou le buste.

Pendant le règne de Louis XII, l'activité de l'atelier

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Carpentin, A. Restitution à l'atelier monétaire d'Aix, dans Revue num., 1862.

d'Aix fut assez considérable et ce roi dut intervenir dans la lutte entre Marseille et Aix. Faisant droit aux plaintes du Parlement de Provence siégeant dans cette dernière ville, il décida par lettres patentes du 15 mai 1504, que seul l'atelier d'Aix battrait monnaie en Provence. Marseille fut donc fermé. Les pièces retrouvées et l'ouverture des boîtes font connaître les espèces frappées sous ce règne : des écus d'or au type royal à la croix potencée 1, au porc-épic 2, des blancs ou douzains au type royal, à la croix potencée, au porc-épic, des patards, des deniers coronats ou liards à l'F³, espèces portant le titre de comte de Provence et le plus souvent la lettre A. L'atelier avait été maintenu jusqu'en 1507 (19 novembre), mais il fut fermé le 19 juin 1515 par François Ier, qui ne maintenait que quatre Monnaies: Paris, Rouen, Lyon, Bayonne.

Remis en activité en 1517, il ouvre jusqu'au 10 décembre 1529, date à laquelle furent fermés tous les ateliers de Provence et du Dauphiné, puis nous le trouvons rouvert le 17 mars 1536-37 sous la maîtrise de Jacques Martin; celui de Marseille l'avait été le 20 mars 1532-33. Mais à la suite d'abus, toutes les Monnaies de Provence et du Dauphiné furent de nouveau fermées par le général maître Pierre Porte (7 décembre 1538).

Bientôt il fut question de rétablir une officine en Provence : aussitôt Marseille et Aix s'en disputèrent la possession ; la première de ces villes obtint gain de cause, et son atelier fut remis en activité le 12 mars 1539-40. Peu après, le 25 juin 1542, Aix obtenait à son tour la réouverture de son officine, mais les nombreuses compétitions à la maîtrise nécessitèrent l'intervention du

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Castellane, comte de. Procès-verbaux de la Société française de numismatique, 1911, Revue num., 1911.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dieudonné, A. Procès-verbaux de la Société française de numismatique, 1913, Revue num., 1913.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Bordeaux, P. Monnaies royales inédites, dans Revue num., 1895.

général maître Claude de Montperlier, qui confia enfin la direction du travail à Michel Anguilhen. La Provence eut donc deux ateliers en activité, malgré l'ordonnance du 14 janvier 1539-40 qui, n'ayant prévu qu'une officine, n'avait donné que le différent ft qui avait été pris par Marseille lors de sa réouverture en 1540. Aix marqua donc ses produits du sigle &, sorte de T cursif, autre forme de la conjonction et. L'atelier ouvre alors jusqu'à la fin du règne de François I<sup>er</sup>, pour lequel il a battu des écus d'or, des écus d'or à la croix blanche 1, des douzains à la couronnelle², à la croix blanche³, des doubles tournois, des deniers tournois, des patards, des deniers coronats ou liards à l'F<sup>4</sup>. Notons que Marseille et Aix ont ouvré simultanément de 1524 à 1529, de 1537 à 1538, de 1542 à 1548, de 1550 à 1554 et que les espèces battues dans la seconde de ces villes portent toujours à la suite du nom du roi, son titre de comte de Provence, ce qui ne se présente jamais pour celles sorties de la première.

A l'avènement de Henri II, 31 mars 1546-47, Charles de la Lande est maître particulier; il bat des écus d'or à la croix blanche <sup>5</sup>, puis le 3 septembre 1548, l'atelier est mis en chômage par suite de l'ordonnance qui fermait un certain nombre d'officines et lors de sa réouverture le 16 avril 1550, il prend le différent &, autre forme de la conjonction et, qu'il conserve jusqu'en 1786, date de sa fermeture définitive. Sous Henri II, l'atelier est maintenu le 3 mars 1554-55 et après un chômage, du 4 septembre 1556 au 23 février 1557-58, il bat pour ce règne avec plus ou moins d'activité la série des monnaies de ce prince. Il en est de même pendant les règnes de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Castellane, comte de. Procès-verbaux de la Société française de numismatique, 1905, Revue num., 1905.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bailhache, D<sup>r</sup> J. Procès-verbaux de la Soc. franç. de num., 1907, Revue num., 1907.

<sup>3</sup> Castellane, comte de. Procès-verbaux de la Soc. franç. de num., 1908, Revue

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Bordeaux, P. Monnaies de François I<sup>er</sup>, Provence, dans Revue num., 1896. <sup>5</sup> Castellane, comte de. Ecu d'or de François I<sup>er</sup>, Aix, dans Bulletin num., t. 13, 1906.

Charles IX et de Henri III qui avait maintenu l'atelier en 1577 (Ordonnance de Poitiers).

A l'époque de la Ligue, les habitants, poussés par la comtesse de Saulx, puis par le comte de Carces, embrassèrent le parti des rebelles et résistèrent au duc d'Épernon, qui était venu assiéger la ville pour la faire rentrer sous l'obéissance de Henri IV; mais ils ne firent leur soumission que lorsqu'ils apprirent la conversion du roi (juillet 1593). L'atelier n'avait pas été fermé pendant la période des troubles car, dès janvier 1590, une ordonnance de Charles X nommait à Aix un monnayeur, et l'on connaît un liard au C, au différent &, battu par les ligueurs <sup>1</sup>. Après sa soumission, l'atelier fut maintenu par Henri IV et dès 1594 il battait au titre du roi légitime.

Louis XIII maintint l'atelier et, lors de son voyage en Provence en 1624, il confirma tous les privilèges d'Aix, notamment celui ayant trait à la possession de l'officine de Provence, ce qui n'empêcha pas Marseille d'émettre peu après du numéraire. (Voir Marseille.) Après la mort de Louis XIII, la lutte continua entre les deux rivales, mais sans succès pour Marseille.

Sous Louis XIII et Louis XIV, l'officine d'Aix prend part aux diverses émissions monétaires; en 1704 elle participe à la refonte et à la conversion des espèces, et de 1710 à 1712 elle contribue à la frappe des dardennes, pièces de six deniers créées en octobre 1709 pour subvenir à la solde des troupes. Ces espèces, fabriquées avec des métaux fournis par les arsenaux, offrent au droit la légende ordinaire et six L adossées deux à deux sous trois couronnes, formant un triangle au centre duquel se trouve le différent de l'atelier et au revers, la légende SIX DENIERS DE FRANCE avec une croix fleurdelisée formée de six arcs entrelacés, présentant un point en son centre.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bordeaux, P. Monnaies inédites de Charles X, dans Revue num., 1893.

Le maître de l'atelier d'Aix eut alors sous sa direction l'officine temporaire de Toulon-Dardennes, cette dernière localité située dans le val de ce nom, à 4 kilomètres de la première. Le différent d'Aix est gravé sur les espèces des deux ateliers, mais les produits de Dardennes sont différenciés par deux points qui figurent au centre de la croix des revers 1. Sous Louis XV, l'atelier toujours ouvert prend part aux diverses émissions avec une activité plus ou moins grande, puis au commencement du règne de Louis XVI nous assistons à la fin de la rivalité de Marseille et d'Aix. Les bâtiments et laboratoires de cette dernière Monnaie, très vieux, mal entretenus, exigeaient une restauration complète, sinon le transfert de l'atelier s'imposait. Malgré les protestations du Parlement, de la Cour des Comptes de Provence, de l'Intendant, et grâce à de nombreuses influences, le roi ordonna en février 1786 la fermeture de l'atelier d'Aix, qui se trouvait encore en pleine activité, ne laissant dans cette ville que les officiers nécessaires pour la juridiction et l'exécution des règlements. Transféré à Marseille avec son personnel et son matériel, l'ancien atelier d'Aix, lettres patentes du 23 août 1786, fut mis en activité le 1<sup>er</sup> décembre 1787, avec le différent MA en monogramme.

# Maîtres particuliers, différents.

P		Douzain, vers 1499.
Fer de lance.		Écu d'or, vers 1499.
	Guillain, Michel	10 mai 1508. 8 mai 1512.
Étoile.	Basson, Philippe	1517?
		Octobre 1523.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Raimbault, M. La Dardenne, dans Revue num., 1901.

Nielle.	Coucils, Nicolas; dit Agraffin.	5 octobre 1523. Juin 1525.
Trèfle dentelé.	Martin, Gaspard	Juin 1525. 10 décembre 1529.
Fleur de lis.	Martin, Jacques	17 mai 1536-37 7 décembre 1538.
	Martin, Jacques; compé- titeur.	24 janvier 1542-43.
	Besson, Marcellin; com- pétiteur.	11 avril 1543.
<b>A</b> .	Anguilhen, Michel	29 septembre 1543. 3 octobre 1544.
R sur annelet.	La Roche, Honorat de; dit Pinchenod. Des-	3 octobre 1544.
	titué le	15 mars 1546-47.
Lion.	La Lande, Charles de,	15 mars 1546-47. 3 septembre 1548.
Lion.	La Lande, Charles de,	16 avril 1550. 6 janvier 1550-51.
	Caze, François	26 janvier 1550-51.
Lion.	La Lande, Charles de,	26 août 1551. 1557.
S	Sabasery, Claude de,	23 février 1557-58. 29 décembre 1559.
C I, en monogramme.		Écu d'or, 1596.
Étoile, fer de hache.		Demi, quart de franc, 1605.
o c		Double T. 1612-1614.

Losange, monde.		Demi-franc, 1641. Quart d'écu, 1643.
Lion de face (tête de)	•	Écu, 1653. Douzième d'écu, 1659.
Losange, sous le buste	e.	Douzième d'écu blanc, 1664; demi-écu blanc, 1671; demi-écu parle- ment,1679; quart d'écu 8 L, 1691.
Cœur.	Du Pignet, Marc Picllat	1692. 1702.
Cœur.	Du Pignet, Marc Picllat	1704. 29 juin 1736.
Ancre.	Péricard	29 juin 1736. 1746.
	Perricard, de	1746. 1758.
	Tabaries	1758. 1762.
Cœur.	Sabatier	1762. 1778.
Arc (sorte d').	Pecoul	1778. 1779.
	Prou-Gaillard, JB Casimir	1779. 1780.
Arc (sorte d').	Pecoul	1780. 1782.
Étoile.	Prou - Gaillard, JB Casimir	1782. Février 1786.